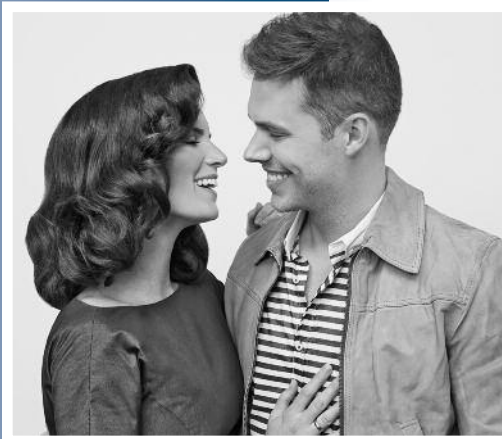




Bulletin d'information
Le Jacobin
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

Vol. 10, No 6
Juillet 2012



Spectacle-bénéfice
Samedi 18 août avec
MARIE-ÈVE JANVIER
et JEAN-FRANCOIS BREAU



Crédit photo : Sarah Scott

Spectacle gratuit
Vendredi 17 août
Un Parvis tout en Blues avec
BOB WALSH

Détails à la page 9



17 au 19 août 2012
fetesgourmandes.ca

Détails aux
pages 10 et 11

Sommaire



Bilan des décisions du conseil 3-4

Urbanisme et réglementation

► Avis publics 5 à 8

Loisirs et culture

► Spectacles jacobins 9
► Les Fêtes gourmandes de Lanaudière 10-11
► Loisirs et culture 12

Municipalité de Saint-Jacques

► Offre d'emploi en communication 13
► Défi têtes rasées 14
► Revitaliser pour la pérennité d'une initiative locale 15
► La ferme Perron 16

Des nouvelles de vos organismes 17 à 19

Informations Saint-Jacques

► Application mobile Saint-Jacques 20

Page couverture : Spectacles jacobins et Fêtes gourmandes de Lanaudière

Réalisation : Municipalité de Saint-Jacques

Graphisme et impression : Imprimerie Fortier inc.

Distribution : Postes Canada

Parution : Le bulletin Le Jacobin est publié 10 fois l'an.

Tirage : 1 850 exemplaires

L'utilisation du masculin dans ce bulletin est faite dans le seul but d'alléger le texte.

ISSN : 1708-2994

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada

RAPPEL : vacances estivales

La Mairie de Saint-Jacques sera fermée en raison des vacances estivales **du lundi 30 juillet au vendredi 3 août** inclusivement.

Toutefois, le Service de la voirie ainsi que la bibliothèque demeureront ouverts.

Merci

RAPPEL : horaire d'été à la Mairie

Pour la période du lundi 28 mai au vendredi 31 août, les heures d'ouverture seront : **du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h** et **le vendredi de 8 h à 12 h 30.**

Bonne saison estivale à tous!

PROCHAINE SÉANCE

Prendre note que la prochaine séance régulière du conseil municipal aura lieu le **lundi 6 août, à 19 h.**

ARROSAGE - ÉTÉ

Périodes permises
Le mardi : de 20 h à 22 h
pour les adresses paires

Le jeudi : de 20 h à 22 h
pour les adresses impaires

Les citoyens sont priés de respecter ces périodes d'arrosage en vigueur.



Advenant le non-respect, des constats d'infraction seront donnés aux contrevenants.

Merci d'utiliser l'eau raisonnablement.

Municipalité de Saint-Jacques

16, rue Maréchal, Saint-Jacques (Québec) J0K 2R0
Téléphone : 450 839-3671 • Télécopieur : 450 839-2387
info@st-jacques.org • www.st-jacques.org

Service téléphonique d'urgence

(après les heures de bureau pour bris d'aqueduc, fuite d'eau, etc.)
Tél. : 450 834-5956 | 450 834-7423

Service de l'urbanisme

Tél. : 450 839-3671, poste 7660

Service des loisirs et de la culture

Tél. : 450 839-3671, poste 7670

Bibliothèque municipale Marcel-Dugas

Tél. : 450 831-2296

L'inspecteur canin

Tél. : 450 756-4791 | 450 439-WOUF

La Municipalité de Saint-Jacques se dégage de toute responsabilité quant au contenu publié par les organismes et se réserve le droit de l'ajuster en fonction de l'espace disponible dans le bulletin.

Le conseil municipal

Bilan des décisions

Résumé de la séance ordinaire du lundi 4 juin 2012

ADMINISTRATION

Départ de Mme Odile Craig, chargée de projet Dossier revitalisation

Remerciements

Il a été résolu unanimement que des remerciements soient adressés à madame Odile Craig pour son bon dévouement et l'excellent travail effectué au poste de chargée de projet pour le dossier de revitalisation de la Municipalité de Saint-Jacques.

Loisir et Sport Lanaudière Renouvellement adhésion

Renouvellement de la cotisation annuelle à Loisir et Sport Lanaudière au montant de 100 \$.

Numérisation des plans Archives Lanaudière

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques doit procéder à la numérisation de ses plans d'archives;

ATTENDU QUE la numérisation vise à :

- sécuriser les documents qui sont essentiels;
- protéger les documents d'un éventuel sinistre;
- faciliter la consultation, le repérage et la transmission;
- libérer de l'espace dans la voûte.

EN CONSÉQUENCE, il a été résolu unanimement d'accepter la proposition d'Archives Lanaudière pour une somme de 1 229 \$ (taxes incluses).

Tarifification pour bacs bleus et bruns

Il a été résolu unanimement que le prix de vente d'un bac bleu (360 litres) soit fixé à 80 \$ plus taxes, et que le tarif pour le bac brun (240 litres) soit fixé à 90 \$ plus taxes.

Renouvellement de l'adhésion Association Québec-France

Il a été résolu unanimement qu'une somme de 60 \$ soit votée afin de renouveler l'adhésion annuelle à l'association Québec-France, et ce, pour l'année 2012.

TRAVAUX PUBLICS

Embauche employé journalier saisonnier M. Steeve Andrew Basque

Il a été résolu unanimement de procéder à l'embauche de monsieur Steeve Andrew Basque pour la période du 30 mai au 31 août 2012, le tout selon les conditions prévues au guide d'emplois de la Municipalité de Saint-Jacques.

Embauche d'un étudiant M. Maxime Brisson

Il a été résolu unanimement de procéder à l'embauche de monsieur Maxime Brisson, à compter du lundi 11 juin 2012, le tout selon les conditions prévues au guide d'emplois de la Municipalité de Saint-Jacques.

Travaux de correction Dessau

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques procède présentement à des travaux de réfection majeurs sur la rue Saint-Jacques;

ATTENDU QUE des plans ont été préparés par la firme Dessau pour la confection des infrastructures;

ATTENDU QU'une erreur s'est produite lors de la conception des trottoirs au coin de la rue Sainte-Anne et de la rue Saint-Jacques;

ATTENDU QU'une partie de l'emprise de rue n'a pas été utilisée (face au bureau de poste);

ATTENDU QUE cette erreur place les utilisateurs dans une zone non sécuritaire face à cette intersection;

ATTENDU QUE cette erreur déguise l'environnement urbain du secteur;

ATTENDU les nombreuses plaintes des citoyens concernant cette intersection;

ATTENDU QUE selon le conseil municipal, les ingénieurs auraient dû prévoir cette problématique;

EN CONSÉQUENCE, il a été résolu unanimement de demander à la firme d'ingénieurs de revoir la conception de cette intersection et de refaire les travaux à leur frais afin de sécuriser le secteur concerné.

Le conseil municipal

Bilan des décisions

Résumé de la séance ordinaire du lundi 4 juin 2012 (suite)

URBANISME

Adoption du premier projet de règlement # 238-2012

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 55- 2001 afin d'abroger la grille des usages, des normes et des dimensions de terrain de la zone P1-62.2 et de la remplacer par la grille des usages, des normes et des dimensions de terrain R3-62.2.

Offre d'emploi

Urbanisme – Inspecteur municipal

ATTENDU QUE le poste d'inspecteur municipal sera vacant à compter du début du mois d'août 2012, puisque M. Paul Nobert quittera ses fonctions à la Municipalité de Saint-Jacques;

EN CONSÉQUENCE, il a été résolu unanimement qu'une offre d'emploi soit publiée dans le journal local.

LOISIRS ET CULTURE

Ouverture des soumissions

Installation de jeux d'eau au parc Aimé-Piette

Les résultats s'établissent comme suit :

- Les Entreprises Berthier inc. 129 000 \$
- Ciment Projeté et Piscines Orléans inc. 139 000 \$
plus taxes applicables.

Il a été résolu unanimement d'accepter la proposition de Les Entreprises Berthier inc., pour une somme de 129 000 \$ plus taxes, étant le plus bas soumissionnaire conforme.

Subvention hockey mineur Inscriptions 2012-2013

Il a été résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Jacques accepte de recevoir les inscriptions de hockey mineur des jeunes de Saint-Jacques et de reconduire la même aide financière accordée au comité de hockey mineur de Saint-Jacques, aux mêmes conditions que celles établies par les années passées.

Embauche animatrices au camp de jour Émilie Varin, Amélie St-Jean et Marie-Laurence Jetté

Il a été résolu unanimement de procéder à l'embauche de mesdames Émilie Varin, Amélie St-Jean et Marie-Laurence Jetté au poste d'animatrice au camp de jour, pour la période estivale 2012, selon les clauses décrites à l'intérieur de la politique salariale en vigueur et du guide d'emplois de la Municipalité de Saint-Jacques.

Symposium de peinture Fonds de soutien aux projets culturels MRC de Montcalm – CLD Montcalm

Il a été résolu unanimement que madame Josée Favreau, directrice générale, et monsieur Pierre La Salle, conseiller municipal, soient nommés répondants officiels et autorisés à agir et à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques dans le dossier déposé au CLD Montcalm, dans le cadre du Fonds de soutien aux projets culturels, à titre de demande financière, en vue de l'organisation d'un symposium de peinture, pendant la tenue de l'événement des Fêtes gourmandes de Lanaudière à Saint-Jacques, les 17, 18 et 19 août 2012.

Audrey St-Georges
Secrétaire-trésorière adjointe

Urbanisme et réglementation

Province de Québec
Municipalité régionale de comté
de Montcalm
Municipalité de Saint-Jacques

Avis public est donné de ce qui suit :

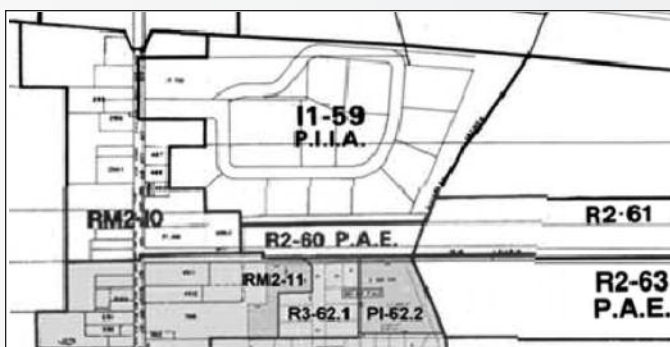
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE second projet de règlement # 234-2012, modifiant le règlement de zonage numéro 55-2001.

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 27 juin 2012, le conseil a adopté à la séance du 3 juillet 2012, le second projet de règlement # 234-2012 modifiant le règlement de zonage # 55-2001 de la Municipalité de Saint-Jacques afin de corriger la grille des usages, des normes et des dimensions de terrain de la zone R2-60 identifiée comme étant l'annexe «A» du règlement 141-2006 afin de prescrire de nouvelles normes concernant les dimensions minimales des lots desservis pour l'usage « habitation multifamiliale ».
2. Ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et les zones contiguës afin que le règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Une demande relative à la disposition ayant pour objet :

- a) de corriger la grille des usages, des normes et des dimensions de terrain de la zone R2-60 identifiée comme étant l'annexe «A» du règlement 141-2006 afin de prescrire de nouvelles normes concernant les dimensions minimales des lots desservis pour l'usage « habitation multifamiliale ».

Plan des zones concernées et des zones contiguës



Une telle demande vise à ce que le règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation de personnes habiles à voter des zones auxquelles elles s'appliquent d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

3. Descriptions des zones

3.1 le paragraphe a) du point 2 du présent avis affecte R2-60 qui se définit de la façon suivante :

- La zone R2-60 est constituée des lots 3 934 576, 3 934 577, 3 780 823, 3 780 824, 4 763 424 et 4 763 423 situés le long de la rue Laurin, entre ladite rue Laurin et la rue Marcel-Lépine.

3.2 le paragraphe a) du point 2 du présent avis affecte les zones

contiguës suivantes : RM2-11, R3-62.1, P1-62.2, R2-61, I1-59.2 et RM2-10 qui sont décrites de la façon suivante :

- La zone RM2-11 est constituée de lots à vocations commerciale et résidentielle situés de part et d'autre de la rue Saint-Jacques, entre les rues Saint-Joseph et Laurin.
- La zone R3-62.1 est constituée des lots 4 288 197, 4 288 198, 4 288 199, 4 288 201 et 4 288 200 situés le long de la rue Laurin, mais également le long du lot 4 288 201 qui constitue une voie de circulation projetée.
- La zone R2-62.1 est constituée des lots 4 513 513, 4 513 514, 3 025 146, 3 025 147 et d'une partie du lot 3 584 336 situé le long de la rue Laurin.
- La zone P1-62.2 est constituée d'un seul lot identifié par le numéro 4 238 394 situé le long de la rue Laurin, entre les rues Saint-Jacques et Goulet.
- La zone RM2-10 constituée de lots à vocations commerciale et résidentielle situés de part et d'autre de la rue Saint-Jacques, entre la route 158 et la rue Laurin.

Le plan délimitant les zones concernées et contiguës pourra être consulté à la mairie de Saint-Jacques, 16, rue Maréchal, Saint-Jacques, durant les heures habituelles d'ouverture.

4. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient; et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- être reçue à la mairie **au plus tard le 17 juillet 2012;**
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles, si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

5. Personnes intéressées

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant droit de signer une demande peuvent être obtenus à la mairie durant les heures habituelles d'ouverture.

6. Absence de demande

Toutes les dispositions de ce second projet de règlement qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

7. Consultation du second projet

Le second projet peut être consulté au bureau de la directrice générale, à la mairie de Saint-Jacques, 16, rue Maréchal, Saint-Jacques, durant les heures habituelles d'ouverture.

Donné à Saint-Jacques ce 9^e jour du mois de juillet de l'an deux mille douze.
Josée Favreau, g.m.a., directrice générale

Urbanisme et réglementation

Province de Québec
Municipalité régionale de comté
de Montcalm
Municipalité de Saint-Jacques

Avis public est donné de ce qui suit :

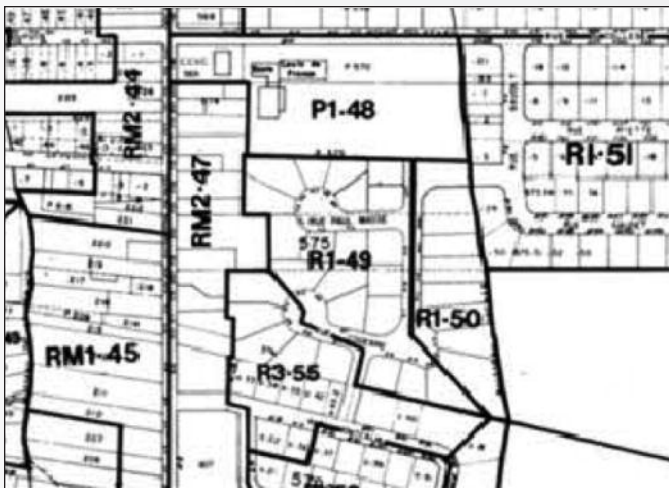
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE second projet de règlement # 236-2012, modifiant le règlement de zonage numéro 55-2001.

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 27 juin 2012, le conseil a adopté à la séance du 3 juillet 2012, le second projet de règlement # 236-2012 modifiant le règlement de zonage # 55-2001 de la Municipalité de Saint-Jacques afin de permettre la construction d'une habitation bifamiliale de structure isolée à l'intérieur de la zone résidentielle R1-49.
2. Ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et les zones contiguës afin que le règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Une demande relative à la disposition ayant pour objet :

- a) de permettre la construction d'une habitation bifamiliale de structure isolée à l'intérieur de la zone résidentielle R1-49, mais uniquement sur les lots longeant la rue Coderre identifiée par une partie du lot 3 258 974.

Plan de la zone concernée et des zones contiguës



Une telle demande vise à ce que le règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter des zones auxquelles elles s'appliquent d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

3. Descriptions des zones

- 3.1 le paragraphe a) du point 2 du présent avis affecte la zone concernée R1-49 et est décrit de la façon suivante :
 - La zone R1-49 est constituée des lots identifiés par les numéros 3 024 736 à 3 024 742, 3 024 644, 3024 646, 3 024 659, 3 024 660, 3024 661, 3024 657, 3 024 655, 3 024 653, 3 024 648 et 3 024 666 à 3 024 668. Les lots en question sont

situés le long des rues Coderre, Lapointe et Paul-Masse. Le tout, enclavé par les rues Saint-Jacques, Gaudet, du Collège et Montcalm.

- 3.2 le paragraphe a) du point 2 du présent avis affecte les zones contiguës suivantes : P1-48, R1-50, R3-55 et RM2-47, qui sont décrites de la façon suivante :

- La zone P1-18 est constituée des lots 3 024 727 et 3 024 743 situés le long de la rue du Collège, entre la rue Saint-Jacques et la rue Gaudet.
- La zone R1-50 est constituée des lots 3 024 662 à 3 024 665 et 3 024 669 à 3 024 672 situés le long de la rue Lapointe entre les rues Saint-Jacques, Gaudet et Montcalm.
- La zone R3-55 est constituée des lots 3 024 645, 3024 647, 3 024 649, 3 024 654, 3 024 656, 3 024 650 à 3 024 652, 3 024 658, 3 024 591, 3 024 593 et 3 024 582 à 3 024 584.
- La zone RM2-47 est constituée des lots 3 024 637 à 3 024 643 et 3 024 728 à 3 024 735 situés le long de la rue Saint-Jacques et du côté nord de celle-ci.

Le plan délimitant les zones concernées et contiguës pourra être consulté à la mairie de Saint-Jacques, 16, rue Maréchal, Saint-Jacques, durant les heures habituelles d'ouverture.

4. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient; et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- être reçue à la mairie **au plus tard le 17 juillet 2012**;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles, si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

5. Personnes intéressées

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant droit de signer une demande peuvent être obtenus à la mairie durant les heures habituelles d'ouverture.

6. Absence de demande

Toutes les dispositions de ce second projet de règlement qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

7. Consultation du second projet

Le second projet peut être consulté au bureau de la directrice générale, à la mairie de Saint-Jacques, 16, rue Maréchal, Saint-Jacques, durant les heures habituelles d'ouverture.

Donné à Saint-Jacques ce 9^e jour du mois de juillet de l'an deux mille douze.
Josée Favreau, g.m.a., directrice générale

Urbanisme et réglementation

Province de Québec
Municipalité régionale de comté
de Montcalm
Municipalité de Saint-Jacques

Avis public est donné de ce qui suit :

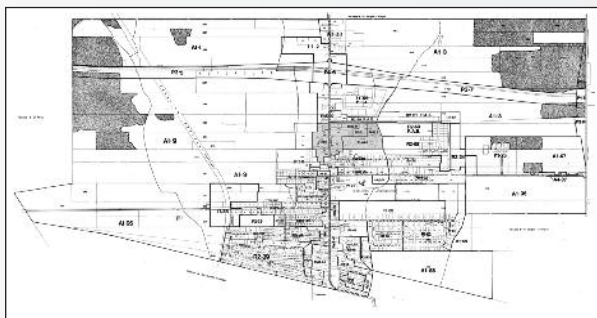
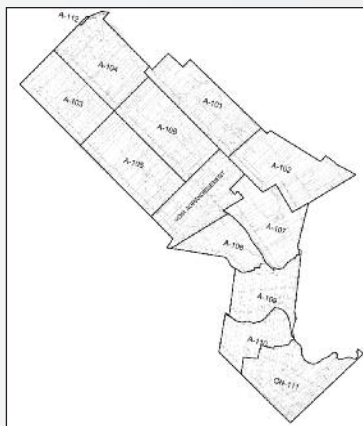
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE second projet de règlement # 237-2012, modifiant le règlement de zonage numéro 55-2001.

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 27 juin 2012, le conseil a adopté à la séance du 3 juillet 2012, le second projet de règlement # 237-2012 modifiant le règlement de zonage # 55-2001 de la Municipalité de Saint-Jacques afin de permettre la construction d'une habitation bifamiliale de structure isolée à l'intérieur de la zone résidentielle R1-49.
2. Ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et les zones contiguës afin que le règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Une demande relative à la disposition ayant pour objet :

- a) de modifier les grilles d'usages, des normes et des dimensions de terrain des zones A-103, A-104, A-105, A-106, A-107 et A-108, et ce, afin de modifier les dimensions minimales prescrites pour les lots partiellement desservis.

Plan de la zone concernée et des zones contiguës



Une telle demande vise à ce que le règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter des zones auxquelles elles s'appliquent d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

3. Descriptions des zones

- 3.1 le paragraphe a) du point 2 du présent avis affecte les zones A-103, A-104, A-105, A-106, A-107 et A-108 qui sont définies de la façon suivante :

- Les zones A-103 à A-108 sont constituées de lots situés en zone agricole et donc par le fait même à l'extérieur du périmètre urbain (zone blanche) où l'usage principal est l'agriculture. Les zones en question sont situées le long de la route 341 identifiée par les différents noms de rue, rang et chemin suivants : rang Saint-Jacques, chemin Bas de l'Église Sud, chemin Plouffe et chemin du Ruisseau Saint-Georges Nord.

- 3.2 le paragraphe a) du point 2 du présent avis affecte les zones contiguës suivantes : A-101, A-102, A-109, A-112, A1-1, A1-3, A1-26, A1-58, I1-2, R2-39, RM1-45, R3-57, RM2-47 et R2-2.1 qui sont décrites de la façon suivante :

- Les zones A-101, A-102, A-109, A-112, A1-1, A1-3, A1-26 et A1-58 sont constitués de lots situés en zone agricole et donc par le fait même à l'extérieur du périmètre urbain (zone blanche) où l'usage principal est l'agriculture.
- La zone I1-2 est constituée des lots 3 025 299 à 3 025 301, d'une partie du lot 3 023 140 et d'une partie du lot 3 025 302 situés le long de la rue Saint-Jacques du chemin de la Carrière.
- La zone R2-39 est constituée de plusieurs lots dont le seul usage permis est l'usage «habitation» de type unifamilial.
- La zone RM1-45 est constituée des lots 3 024 766 à 3 023 768, 3 024 634, 3 024 626, 3 024 627, 3 024 635, 3 024 629 à 3 024 633, 3 024 439 et 3 024 424 situés le long de la rue Saint-Jacques.
- La zone R3-57 est constituée des lots 3 024 587 à 3 024 590, 3 024 585 et 3 024 586 situés le long de la rue Montcalm et du chemin du Bas de l'Église.
- La zone R1-2.1 est constituée des lots 3 025 289, 3 025 290, 3 025 287, 3 025 293, 3 025 319, 3 025 316, 3 025 315, 3 025 320, 3 025 318, 3 025 314 et 3 025 317 situés le long de la rue Saint-Jacques.
- La zone RM2-47 est constituée des lots 3 024 637 à 3 024 643 et 3 024 728 à 3 024 735 situés le long de la rue Saint-Jacques et du côté nord de celle-ci.

Le plan délimitant les zones concernées et contiguës pourra être consulté à la mairie de Saint-Jacques, 16, rue Maréchal, Saint-Jacques, durant les heures habituelles d'ouverture.

4. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient; et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- être reçue à la mairie **au plus tard le 17 juillet 2012;**

Suite à la page suivante...

Urbanisme et réglementation

Province de Québec
Municipalité régionale de comté
de Montcalm
Municipalité de Saint-Jacques

second projet de règlement # 237-2012, modifiant le règlement de zonage numéro 55-2001 -Suite

- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles, si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.
- Personnes intéressées**
Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant droit de signer une demande peuvent être obtenus à la mairie durant les heures habituelles d'ouverture.
 - Absence de demande**
Toutes les dispositions de ce second projet de règlement qui

n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

7. Consultation du second projet

Le second projet peut être consulté au bureau de la directrice générale, à la mairie de Saint-Jacques, 16, rue Maréchal, Saint-Jacques, durant les heures habituelles d'ouverture.

Donné à Saint-Jacques ce 9^e jour du mois de juillet de l'an deux mille douze.
Josée Favreau, g.m.a., directrice générale

Avis public est donné de ce qui suit :

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

- QUE lors de l'assemblée du conseil de la Municipalité de Saint-Jacques tenue le 4 juin 2012, le conseil a adopté, par résolution, le premier projet de règlement numéro 238-2012 modifiant le règlement de zonage numéro 55-2001, tel qu'amendé, afin d'abroger la grille des usages, des normes et des dimensions de terrain de la zone P1-62.2 et de la remplacer par la grille des usages, des normes et des dimensions de terrain R3-62.2.
- QUE le projet de règlement numéro 238-2012, conformément à la loi, sera soumis à une consultation publique quant à ses objets et aux conséquences de son adoption lors de l'assemblée publique qui sera tenue le 18 juillet 2012, à 19 h, à la salle du conseil municipal de la mairie, 16, rue Maréchal, Saint-Jacques.

Lors de cette assemblée publique seront entendus les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

- QUE le projet de règlement numéro 238-2012 peut être consulté au bureau de la mairie de Saint-Jacques, 16, rue Maréchal, Saint-Jacques, durant les heures habituelles d'ouverture, à savoir de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h du lundi au vendredi (sauf horaire d'été).

Donné à Saint-Jacques ce 9^e jour du mois de juillet de l'an deux mille douze.
Josée Favreau, g.m.a., directrice générale

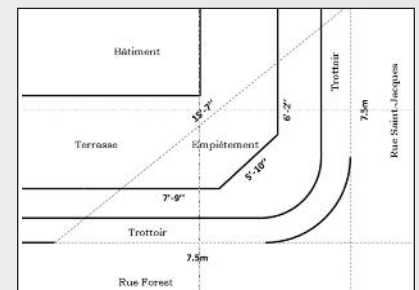
Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée que :

Le conseil municipal de Saint-Jacques, à sa séance ordinaire du 6 août 2012, prendra connaissance d'une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme.

La demande porte sur le lot 3 024 797 et correspond à l'adresse civique du 39-41A rue Saint-Jacques. Plus spécifiquement, la demande concerne l'implantation d'une terrasse exploitée à des fins commerciales qui déroge à l'article 5.8.3 du Règlement de zonage numéro 55-2001 qui traite des dispositions relatives au triangle de visibilité dans les carrefours. En effet, l'empiètement en question est illustré de la façon suivante :

Le Conseil rendra sa décision à la séance du 6 août 2012, à la mairie de Saint-Jacques, 16, rue Maréchal, Saint-Jacques, le tout selon les dispositions du règlement municipal en vigueur.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.



Donné à Saint-Jacques ce 9^e jour du mois de juillet de l'an deux mille douze.
Josée Favreau, g.m.a., directrice générale

Loisirs et Culture Saint-Jacques

Pour information :
Cynthia Lafortune, technicienne en loisirs
Service des loisirs et de la culture
loisir@st-jacques.org
450 839-3671, poste 7670



Spectacle-bénéfice Samedi 18 août **MARIE-ÈVE JANVIER et JEAN-FRANCOIS BREAU**

Procurez-vous vos billets à la Municipalité (pour les places réservées),
au Provigo et à la pharmacie (pour l'admission générale).

Information au 450 839-3671



Vendredi 17 août Un Parvis tout en Blues avec **BOB WALSH** Spectacle gratuit grâce à la caisse Desjardins Nouvelle-Acadie

Concours, inscrivez-vous au www.spectaclesjacobins.com et
courez la chance de gagner un coffret de huit CD de Bob Walsh!

Crédit photo : Sarah Scott



Calendrier Montcalm, le calendrier des activités

RAPPEL : Les citoyens ont accès à un calendrier virtuel qui rassemble tous les types d'activités ouvertes au public qui ont lieu sur le territoire de la MRC de Montcalm. La recherche de sorties, de loisirs ou d'événements est maintenant simplifiée!

Les organisateurs d'événements sont invités à annoncer gratuitement leurs activités dans le calendrier Montcalm au www.calendriermontcalm.com.

Soyez tout simplement gourmand !

Principales nouveautés 2012

- ☞ La « *Place Saint-Ambroise* » avec un menu de « tapas régionaux » préparé par nos chefs cuisiniers d'Arômata & Caramel
- ☞ Un menu, un service de dégustation et une carte des vins réinventés au *Bistro SAQ* par nos chefs cuisiniers des Francs Gourmands
- ☞ *Des scènes culinaires interactives et gourmandes*
 - Scène « Goûtez Lanaudière » avec Cuisine et Vous
 - Scène « Périgord- Québec » avec nos invités de Bergerac en France
- ☞ Un centre d'interprétation de la bière avec la Micro-Brasserie L'Alchimiste
- ☞ Une programmation de *repas champêtres intimes* en compagnie de nos chefs cuisiniers régionaux et servis sur le site de l'événement.
- ☞ Un *Passeport gourmand* disponible pour les fins connaisseurs
- ☞ Un *CONCOURS* « Gagnez un chef à domicile pour un party BBQ » présenté par les Supermarchés IGA Crevier de Lanaudière et le magazine SORTIR Lanaudière.
- ☞ Un immense chapiteau avec des exposants exclusifs à la marque « *Goûtez Lanaudière* »
- ☞ Les spectacles musicaux de Bob Walsh, Marie-Eve Janvier et Jean-François Breault, Belzébuth, Sainte-Cécile et Karine Sainte-Marie.

Dégustez les produits agroalimentaires et alcooliques de nos 80 exposants de Lanaudière, du Québec et de la France

Savourez la qualité de nos repas champêtres

Appréciez l'ambiance festive de nos spectacles musicaux

Découvrez nos exclusivités gourmandes dans nos nombreux bistros champêtres

Rencontrez nos grands chefs cuisiniers, enseignants, sommeliers et maîtres d'hôtel

Nos Chefs



Direction des cuisines des Fêtes gourmandes de Lanaudière
Yoann Duroy
Responsable des communications et promotions SCCPQ Lanaudière
Artisan cuisinier
Restaurant La Belle Excuse à Joliette



Bistro SAQ
Éliane Neveu et Audrey Neveu
Les Francs Gourmands de Saint-Ambroise-de-Kildare



Scène « Goûtez Lanaudière »
Cong-Bon Huynh
Chef enseignant, Calixa-Lavallée à Montréal



Pub Rickard's
Yves Longère
Relais Champêtre à Saint-Alexis de Montcalm



Place St-Ambroise
Florent Romano et Fanny St-Georges
Arômata & Caramel à Saint-Alexis de Montcalm



Scène « Périgord – Québec »
Alain Remillieux
Chef cuisinier enseignant,
Académie d'hôtellerie et de tourisme de Lanaudière



Repas gastronomique – sur réservation seulement
Dominik Kubala
La Maison de Bouche à Saint-Jacques de Montcalm

Parc Aimé-Piette - 16, rue Maréchal

17 au 19 août 2012

www.fetesgourmandes.ca
Saint-Jacques de Montcalm

Les Fêtes gourmandes de Lanaudière

présentées
par



Vendredi 17 août 10 h à 21 h
Samedi 18 août 10 h à 21 h
Dimanche 19 août 10 h à 17 h



Entrée : 7 \$ - Forfait week-end : 10 \$
Gratuit pour les enfants de 12 ans et moins
Stationnement gratuit avec service de navettes
Aucun animal domestique autorisé sur le site

Courriel : gourmandes@videotron.ca - Téléphone : 450 582-5739

Loisirs et Culture Saint-Jacques

Pour information :
Cynthia Lafortune, technicienne en loisirs
Service des loisirs et de la culture
loisir@st-jacques.org
450 839-3671, poste 7670

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS! Fêtes gourmandes de Lanaudière - 2012

Nous recherchons des bénévoles pour aider à la réalisation des Fêtes gourmandes de Lanaudière qui auront lieu du 17 au 19 août 2012. Si vous souhaitez participer à ce prestigieux événement gastronomique, inscrivez-vous sans tarder!

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les différentes fonctions des bénévoles en téléphonant au Service des loisirs et de la culture.



Fête des bénévoles 2012

Nous sommes à la préparation de la prochaine fête des bénévoles. Tous les bénévoles qui ont œuvré au cours de la dernière année au sein de la Municipalité de Saint-Jacques sont conviés à un brunch **le dimanche 21 octobre dès 9 h**. Le comité souhaite, de cette façon, souligner l'implication de l'ensemble des bénévoles du milieu qui offrent une multitude d'activités et de services aux jacobins et jacobines tout au long de l'année.

Pour participer à cette activité, **tous les bénévoles intéressés** par cet événement doivent **s'inscrire avant le 15 septembre** en communiquant avec Cynthia Lafortune, technicienne en loisirs, au 450 839-3671, poste 7670 ou à loisir@st-jacques.org. Aucune inscription ne sera acceptée le jour de l'événement.

Chères/chers bénévoles, participez en grand nombre à cet événement!

Jeux d'eau au parc Aimé-Piette

Ce tout nouvel équipement devrait être à la disposition des usagers pour les vacances de la construction.

**Préparez-vous
à vous faire
arroser!**



Club de patinage artistique de Crabtree Vir'O'Vent

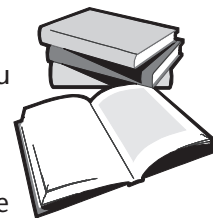
Les inscriptions auront lieu à partir du 15 août. Informez-vous auprès du Service des loisirs et de la culture.

À surveiller! Festival acadien

Le Festival acadien de la Nouvelle-Acadie aura lieu du 7 au 15 août 2012. Le Tintamarre du samedi 11 août à Saint-Liguori est le clou du festival; il rappelle bruyamment les racines acadiennes de quatre villages identifiés comme la Nouvelle-Acadie : Saint-Alexis, Saint-Jacques, Saint-Liguori et Sainte-Marie-Salomé.

Vente de livres

Le jeudi 17 mai dernier avait lieu la vente de livres usagés à la salle du conseil de la mairie. Cette activité a permis de recueillir un montant de 600 \$. Cette somme sera utilisée pour soutenir les activités culturelles offertes à la bibliothèque et au camp de jour.



Merci à tous et à l'an prochain!

Luce Archambault et Nicole Éthier, responsables

Municipalité de Saint-Jacques

Offres d'emploi

Poste en communication

Municipalité de près de 4 000 habitants située dans la belle région de Lanaudière. La Municipalité de Saint-Jacques désire recruter une personne dynamique et efficace pour son service des communications.

Type de poste :

Contractuel temporaire : 10 heures / semaine

Durée du contrat : indéterminé

Période de probation : 3 mois

Responsabilités :

Sous l'autorité de la directrice générale, la personne occupant ce poste aura comme rôle d'assister la secrétaire-trésorière adjointe dans la conception et la réalisation des divers outils de communication de la Municipalité de Saint-Jacques.

Principales tâches :

- Gérer divers outils de communication :
 - Rédaction mensuelle d'un bulletin d'information;
 - Gestion du site Internet et de l'application mobile.
- Accentuer la promotion électronique et tenir à jour l'information présente sur le site Internet de la Municipalité;
- Rédiger des communiqués de presse et divers documents d'information diffusés lors d'événements communautaires;
- Élaborer les échéanciers de production et s'assurer du respect de ceux-ci;
- Aider à l'amélioration de la présentation visuelle de la Municipalité et du développement d'un programme d'accueil des nouveaux citoyens.

Exigences :

- Détenir une formation collégiale ou un diplôme universitaire en communication ou dans un domaine connexe, ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente;
- Expérience dans le domaine municipal serait un atout;
- Excellente connaissance pratique des nouvelles technologies et des principaux outils de communication (Bureautique PC, graphisme, Photoshop, WEB, etc.);
- Excellente qualité de la langue française et bonne présentation des documents;
- Style de rédaction adapté au contexte municipal;
- Autonomie, professionnalisme, imagination et créativité.

Commentaires :

Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae **au plus tard le 20 juillet 2012**, par courriel à josee.favreau@st-jacques.org, par télécopieur au 450 839-2387 ou à l'adresse suivante avec la mention « *Offre d'emploi contractuel temporaire en communication* ».

Madame Josée Favreau, directrice générale
Municipalité de Saint-Jacques
16, rue Maréchal, Saint-Jacques (Québec) J0K 2R0

Conditions salariales :

Salaires établis selon la politique salariale en vigueur.

Entrée en fonction :

Août 2012.

Municipalité de Saint-Jacques

Les pompiers de Saint-Jacques dépassent leur objectif au Défi têtes rasées

Les pompiers de Saint-Jacques sont heureux de remettre une somme de **7 022,41 \$** à Leucan Laurentides-Lanaudière, résultat du quatrième Défi têtes rasées tenu le 27 mai dernier à la caserne de Saint-Jacques. Avec dame nature de leur côté, les pompiers ont réussi à dépasser leur objectif grâce à la collaboration de plusieurs bénévoles, commanditaires et 58 courageux partenaires venus se faire raser la tête pour la cause.



Mille mercis aux citoyens de Saint-Jacques, aux pompiers et à leurs conjointes. Soulignons également la collaboration de nos coiffeuses bénévoles : Anick Perreault, Martine Lemarbre, Mireille Soucy et Guylaine Lévesque. De nombreux commanditaires ont aussi collaboré au bon déroulement de cette journée : Signature St-Georges, Disco Mobile Desrochers, Cabane Normand Lafortune, Provigo Saint-Jacques, Pharmacie Jean-Marc Deslongchamps, Excavation Cadieux, Jean-Marc Riopel, Coop Profid'or, Provigo Chertsey, Location Dupuis, Olymel Saint-Esprit, Municipalité de Saint-Jacques et Le 4 Café.

De plus, au plus grand plaisir des enfants, des casques de pompiers et des livres illustrant les consignes de base pour la prévention leur étaient distribués! Un grand merci aux Chevalier de Colomb pour leur générosité. À cette même occasion, avait lieu le tirage d'un BBQ, gracieuseté d'O.Coderre & Fils, gagné par M. Raymond Bell de Saint-Jacques et pour le plaisir de tous un dîner hot-dog faisait partie du déroulement de la journée.

Rappelons que les dons recueillis permettront à Leucan Laurentides-Lanaudière d'offrir aux enfants atteints de cancer et à leur famille de nombreux services et programmes, soit le soutien affectif et financier, le service d'animation, la massothérapie, les activités sociorécréatives, la sensibilisation scolaire, en plus du soutien à la recherche clinique dont les pas-de-géant ont contribué à améliorer le taux de guérison

Nous avons fait une différence en aidant les enfants, nous le ferons encore!
Merci de votre générosité et à l'an prochain!

Source et renseignements :
Daniel Bell • daniel.bell@live.ca
Paul Perreault • perreaultservice_18@hotmail.com
Site Web : tetesrasees.com



Mme Manon Perreault, députée de Montcalm, M. Pierre Beaulieu, maire de la Municipalité de Saint-Jacques, Mme Lise Desrosiers, conseillère et M. François Leblanc, conseiller accompagnés de pompiers et de coiffeuses.

leucan 
laurentides-lanaudière

Municipalité de Saint-Jacques

Revitaliser pour la pérennité d'une initiative locale :

Les Fêtes gourmandes de Lanaudière

Territoire agricole où le développement agroalimentaire est en plein essor, Saint-Jacques accueillera, pour une huitième année consécutive, les Fêtes gourmandes de Lanaudière qui auront lieu **les 17, 18 et 19 août 2012**. Cet événement d'envergure vient renforcer les axes de développement agroalimentaire et agrotouristique priorités pour la communauté de Saint-Jacques.

Événement par excellence dans la région pour découvrir les grands chefs cuisiniers, les artisans du secteur agroalimentaire et les produits régionaux, cette initiative locale a gagné en notoriété au cours des dernières années. En effet, les Fêtes gourmandes de Lanaudière accueillent maintenant une clientèle provenant de la MRC, de Lanaudière et du grand Montréal.



La Municipalité de Saint-Jacques contribue déjà au bon déroulement de l'événement en prêtant l'espace du parc Aimée-Piette, tout en préparant le terrain et les infrastructures nécessaires grâce à la mobilisation de ses ressources humaines.

Le projet de revitalisation en support à cet événement

Dans un souci de continuité, la Municipalité de Saint-Jacques a réalisé des projets, dans le cadre de sa démarche de revitalisation avec la Fondation Rues principales, qui sont complémentaires au bon fonctionnement des Fêtes gourmandes de Lanaudière et qui contribuent au rayonnement de Saint-Jacques.

Ainsi, l'étude sur le stationnement réalisée en 2011, qui donne des moyens pour offrir des espaces de stationnement adaptés aux réalités du village par une meilleure signalisation, est l'une des réalisations qui permettront d'améliorer la gestion de ce grand événement.

De plus, la réfection de la rue Saint-Jacques, dont le réaménagement prévoyait une plus large place aux modes de transport actif ainsi qu'un embellissement du domaine public, contribuera à retenir la clientèle de passage pour l'événement. Aussi, les premiers aménagements cyclables aux abords du village permettront aux visiteurs de venir aux Fêtes à vélo de manière sécuritaire.

Enfin, les efforts consentis avec la mise en place d'un PIIA (plan d'implantation et d'intégration architectural) ainsi qu'une subvention destinée aux propriétaires touchés par cet outil sont autant d'efforts qui permettent d'embellir le village et de mettre en valeur son unicité. Plusieurs retombées sont déjà remarquables dont la venue de nouveaux commerces ainsi que l'amélioration générale de l'ambiance sur la rue Principale.

Finalement, ces efforts sont la preuve que la revitalisation est un processus complexe qui passe par une grande variété d'actions interreliées et devant être réalisées en simultané permettant ainsi de faire perdurer des initiatives locales.

Source :

Odile Craig, chargée de projet en revitalisation
Municipalité de Saint-Jacques

MERCI À NOS BÉNÉVOLES

Nous aimerions **remercier** deux bénévoles pour l'**aide** qu'elles nous ont fournie **lors du montage du bulletin municipal de juin et juillet**.

Merci à Madame Ginette Panneton et Madame Lucille Moulin.

Municipalité de Saint-Jacques

Nos entreprises

La ferme Perron : une histoire de famille

(J.F.) L'aventure de Francine et Richard Perron a débuté en 1981 lorsqu'ils ont acquis leur ferme. Leurs quatre enfants ont aussi toujours participé à la croissance de l'entreprise familiale. Année après année, l'implication de ses dévoués travailleurs leur a également permis de se tailler une place importante dans la diffusion des produits du terroir québécois. Aujourd'hui, l'entreprise compte sur une quarantaine d'employés saisonniers qui cueillent les succulentes fraises et framboises ou qui agissent comme travailleurs agricoles.



La plupart d'entre eux sont de jeunes lanauois qui viennent apprendre dans le plaisir. Les Perron embauchent maintenant des enfants de ceux et celles qui avaient travaillé à la ferme, il y a quelques années! Pour Mme Perron, c'est une grande preuve de confiance de la part des parents. C'est la même chose du côté de sa fidèle clientèle : maintenant les enfants de leurs clients viennent à la ferme se procurer leurs délicieux produits agroalimentaires. Il est à parier, qu'à leur tour, leurs enfants feront de même.

La ferme Perron se spécialise dans la production de fraises, de framboises et de maïs sucré (bicolore et jaune). Elle offre également des petits fruits comme les bleuets et les cerises de terre ainsi que des légumes frais comme les concombres et les tomates. Une érablière et un rucher complètent les produits offerts par Francine et Richard Perron.

L'entreprise familiale possède trois points de vente : **au kiosque de la ferme** (2477, rang Saint-Jacques), **au kiosque du coin** (230, rue Saint-Jacques) et au **Marché les Halles d'Anjou** (7500, boul. des Galeries d'Anjou, Montréal). Avec deux kiosques à Saint-Jacques, les propriétaires s'assurent d'offrir une bonne accessibilité à leur clientèle locale qui peut effectuer ses achats à proximité, s'assurer d'obtenir des produits frais et de qualité tout en encourageant un producteur d'ici et en réduisant ses impacts sur l'environnement.

En plus d'y retrouver ses fruits et légumes du potager, les kiosques de la ferme Perron mettent en évidence une vaste gamme de ses produits du terroir qui nous rappelle souvent ceux préparés par *maman* ou *grand-maman*. On y retrouve du sirop d'érable et du miel, mais aussi des produits transformés comme de la tîre, du beurre et du sucre d'érable, des confitures, des gelées, des marinades, des tartes et des tartelettes, le tout fait à partir de leurs cultures.

Cet été, vous pourrez aller à l'un des trois points de vente déguster l'une des deux variétés de maïs sucré dont le maïs jaune au goût d'antan qui est leur spécialité. Aussi, la ferme Perron est l'un des derniers endroits où l'on peut se procurer du maïs en automne, soit jusqu'à la fin octobre.



Autocueillette

Depuis plus de 30 ans, les familles viennent se divertir en cueillant les délicieuses fraises et framboises sucrées directement dans les champs de la ferme. Un réel plaisir à partager avec les enfants qui raffoleront de sucrer le bec et faire un pique-nique dans le boisé.

Saison approximative :

Pour les fraises : du 24 juin au 24 juillet

Pour les framboises : du 10 juillet au 10 août

De 8 h à 19 h

Venez rencontrer des gens passionnés :

La ferme Perron

2477, rang Saint-Jacques, Saint-Jacques, QC, J0K 2R0
450 839-6706 • www.lafermeperron.com

RAPPEL

Publireportage : Nos entreprises

Votre entreprise est établie à Saint-Jacques depuis plus de 20 ans?

Vous souhaitez bénéficier gratuitement d'un publiereportage soulignant l'apport de votre entreprise au rayonnement de notre municipalité?

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez contacter
Mme Josée Favreau, directrice générale
au 450 839-3671, poste 7610
ou à josee.favreau@st-jacques.org.

Organismes communautaires



Montagne où Dieu s'est révélé. Ex. 3

HOREB SAINT-JACQUES

Maison d'accueil
et de ressourcement spirituel

HOREB Saint-Jacques

122, rue Saint-Jacques, Saint-Jacques • Tél. : 450 839-7717

La Chapelle de la Maison Horeb Saint-Jacques est ouverte pour adoration silencieuse tous les jours de 8 h à 21 h.

ACTIVITÉS JUILLET – AOÛT 2012

Calendrier adultes

Mercredi 11 juillet (7 h à 21 h)

PÈLERINAGE À SAINTE-ANNE DE BEAUPRÉ

Équipe : Horeb

Du 1^{er} août (19 h) au 5 août (16 h)

SESSION « JEAN » AVEC L'ÉCOLE D'ÉVANGÉLISATION SAINT-ANDRÉ

Équipe : laïcs et prêtre

Samedi 25 août (17 h à 22 h)

SOUPER-BÉNÉFICE AVEC J. MARCEL RAYMOND, ORGANISTE – ACCORDÉON

Fondation Horeb

Autre session

31 août

AFEAS

Responsable : Mme Micheline Lefebvre au 450 854-1119

Possibilité de faire des réservations de salles

Endroit idéal pour :

Congrès, organismes, mouvements, retraites, sessions, conférences, réceptions, cours de formation, célébrations, fêtes familiales, démarches de foi, accompagnement, séjour personnel, etc.

À votre disposition :

Vastes salles entièrement équipées :

Chapelle, chambres pour deux personnes, chambres pour une personne, ascenseur, vaste terrain pour promenade, cuisine québécoise traditionnelle.

Information :

Diane De Lafontaine • 450 839-7717
ou à marcellebenny@satelcom.qc.ca
Site Internet : horebsaintjacques.com

Horeb Saint-Jacques

Erratum :

À la page 15 du Jacobin de juin (Vol. 10, No 5), la photo du Centre culturel du Vieux-Collège a été publiée au lieu de celle de l'ancien couvent des Sœurs Sainte-Anne (Maison Horeb).



Maison Horeb (ancien couvent des Sœurs Sainte-Anne)

Bénévoles recherchés

Les Petits Pas Jacadiens sont à la recherche de bénévoles afin d'agir comme placier au stationnement du Festival

Mémoire et Racines à Saint-Charles-Borromée qui se déroulera du 27 au 29 juillet prochain. Votre bénévolat vous donne accès gratuitement au site du festival.

Nous vous invitons à manifester votre intérêt par courriel à info@lespetitspasjacadiens.com ou par téléphone au 450 916-2760. Ce moyen de financement est essentiel au fonctionnement de notre organisme.

Philippe Jetté, président



Des nouvelles de vos organismes



LA SHÉNA Société d'horticulture et d'écologie de la Nouvelle-Acadie



Vous êtes sûrement en pleine période de jardinage, nous aussi! Par contre, nous prenons des pauses de façon très agréable toujours axées vers l'horticulture.

En voici un aperçu :

11 et 18 juillet : visites de jardins

En soirée, nous visiterons des jardins privés dans la région. Endroits et itinéraire spécifiés sur demande.

14 juillet : méchoui annuel

Heure d'arrivée : 16 h

Heure du souper : 17 h

Lieu : Jardin de la Passion Labri, 2590, rang Saint-Jacques, Saint-Jacques

Prix : 20 \$ pour les membres, 30 \$ pour les non-membres
Achetez votre billet le plus tôt possible, il n'y en a que 50.
Apportez votre boisson et votre bonne humeur, on s'occupe du reste!

Informations : Monique Labrèche au 450 839-2315

4 août : voyage dans la région de Verchères

Visite de jardins dont, Des Jardins & des Lys. Le jardin situé au cœur du village de Verchères entoure une résidence de style victorien datant de 1890 avec une superficie de 25 000 pieds carrés. On y retrouve une immense variété de végétaux dont évidemment, les lys, des rosiers anciens, et plusieurs plantes, arbres et arbuste dont certains appartiennent à des espèces menacées.

Dîner au parc des Pionniers près du plus haut bronze, la statue de Madeleine de Verchères et près du Moulin banal.

En après midi, visite du **Jardin de Léandre et Lise Roy** dont la spécialité est l'hybridation d'hémérocailles. **Ferme Nicole Ménard**, de belles grandes plates-bandes d'annuelles, de vivaces et d'arbustes intégrés au décor de la ferme laitière. Finalement, nous visiterons le **Centre jardin et fleuriste Scardera** à Longueuil.

Prix incluant les coûts d'entrée et le voyage en autobus : 45 \$ / membres et 55 \$ / non-membres.

Pour informations : Monique Labrèche au 450 839-2315.

Vous êtes les bienvenus et n'hésitez pas à communiquer avec Jeanne D'arc Patenaude au 450 759-6907.

Suzie Bonin pour la SHÉNA

Patrimoine Nouvelle-Acadie

L'organisme Patrimoine Nouvelle-Acadie est fier des résultats du 7^e Frolic acadien qui a eu lieu le 26 mai dernier. Sous le magnifique soleil, des centaines de personnes ont participé aux différentes activités proposées. Nous vous remercions d'être venus en si grand nombre découvrir le merveilleux monde de la pierre. Nous vous donnons rendez-vous l'an prochain et une programmation aussi intéressante sera au menu.

Un MERCI à nos **commanditaires** qui font la réussite de cette journée : *Municipalité de Saint-Jacques, Caisse Desjardins Nouvelle-Acadie, Provigo et Cantine Thérèse*. Un gros merci également à nos **bénévoles** (*Scouts, bibliothèque, Collège Esther-Blondin, SHÉNA*, etc.) qui font un travail formidable.

Encore cette année, de nouveaux arbres sont venus s'ajouter à notre paysage. Patrimoine Nouvelle-Acadie tient à remercier la Municipalité et la Caisse pour être, année après année, de précieux partenaires. Nous tenons aussi à souligner le temps et l'effort mis par nos dévoués bénévoles : *Jean-Philippe, Maxime et Steve*. Merci.

En finissant, nous serons de retour à l'automne. Si vous avez le goût de vous joindre à nous, n'hésitez pas à communiquer avec nous : Isabelle Marsolais au 450 839-2136 ou Alain Brisebois au 839-1007.

Bénévoles recherchés à la Résidence Nouvelle-Acadie



La Résidence Nouvelle-Acadie est à la recherche de bénévoles musiciens et bénévoles animateurs pour animer des activités (bingo, cartes, jeux de société) auprès de ses résidents.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter **Mme Thérèse Beauchamp, directrice**, au 450 397-1212.

Société de généalogie de Lanaudière



Vous êtes-vous déjà fait la réflexion suivante? J'aimerais savoir d'où viennent mes ancêtres, qui étaient mes arrière-grands-parents? Mes grands-parents avaient-ils des frères et des sœurs? Si oui, combien étaient-ils dans la famille?

Saviez-vous que vous pouvez trouver une réponse à toutes ces questions, et même plus, à la Société de généalogie de Lanaudière? La bibliothèque contient plus de 4 200 volumes dont des répertoires de saisies d'actes de baptême, mariage et sépulture pour la région de Lanaudière en particulier, ainsi que pour tout le Québec, d'autres provinces et quelques états américains? Vous y trouverez aussi des monographies de paroisses, biographies, histoires de familles ainsi que les dictionnaires Drouin, Petit Drouin, Jetté et Tanguay. Vous avez aussi accès à des ordinateurs et plusieurs bases de données informatiques telles que le PRDH, Desjardins et le BMS2000.

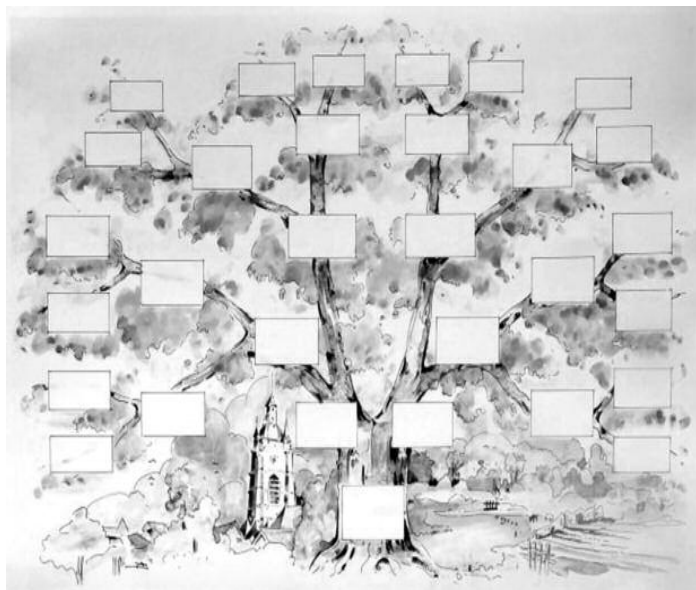
Pour ceux qui savent que leurs ancêtres étaient acadiens, vous y trouverez une foule de renseignements en consultant : Histoire et Généalogie des Acadiens (6 volumes) de Bona Arsenault, Le grand arrangement des Acadiens au Québec (8 volumes) de Adrien Bergeron, le Dictionnaire généalogique des familles acadiennes de 1636 à 1714 de Stephen A. White, Les Acadiens du Québec de M. Trépanier, les Fiches acadiennes du fonds Drouin (27 volumes) ainsi que divers volumes sur l'Acadie et les Acadiens.

Venez faire un tour juste pour voir, vous serez étonnés. On vous attend en grand nombre, vous êtes les bienvenus!

Société de généalogie de Lanaudière
200, boul. de l'Industrie, Joliette (près de la route 158)
Téléphone : 450 756-1818
Courriel : sgl@lanaudiere.net
Site Web : www.sgl.lanaudiere.net

Pour la période estivale, soit du 24 juin au 3 septembre 2012, la bibliothèque sera ouverte les mardis et les jeudis, de 9 h à 16 h, et le vendredi de 13 h à 21 h. Il y a toujours des bénévoles sur place pour vous aider à effectuer votre recherche. Pour une visite de la bibliothèque, l'entrée est libre. Si vous décidez de faire de la recherche, le coût est de 5 \$ pour une journée ou une partie de la journée. Le coût annuel de la carte de membre individuel est de 40 \$.

Jacques Gauthier, président



Logements à louer à la Résidence Nouvelle-Acadie

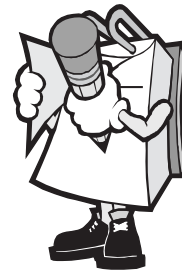
Située en plein centre du noyau villageois de Saint-Jacques, la Résidence Nouvelle-Acadie bénéficie d'un emplacement calme et boisé tout en se trouvant à proximité des services tels que pharmacie, clinique, église, institutions financières, marché d'alimentation, etc.

Munie d'installations modernes, la Résidence offre des logements adaptés pour les personnes autonomes ou en perte d'autonomie. En plus d'inclure le service des repas, l'entretien ménager et un service d'accompagnement, la Résidence Nouvelle-Acadie procure à ses résidents un milieu de vie sécuritaire, où il fait bon vivre.

Vous pouvez vous placer sur une liste d'attente pour nos studios 3 ½ et 4 ½ à louer. Un crédit d'impôt est disponible pour les personnes de 70 ans et plus.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter Mme Thérèse Beauchamp, directrice, au 450 397-1212.

Information Saint-Jacques



Application mobile Saint-Jacques

(J.F.) Le 6 juin dernier, la Municipalité de Saint-Jacques procédait au lancement de son nouveau site Web et faisait son entrée dans l'ère des technologies mobiles avec son application pour téléphones intelligents. Pour l'occasion, 35 partenaires et représentants d'organismes étaient venus entendre comment ces outils de communication favoriseront une synergie entre la Municipalité, les citoyens, les commerçants et les organismes locaux.



La Municipalité de Saint-Jacques se tourne vers la mobilité puisque :

- Les téléphones intelligents font partie intégrante de notre vie.
 - 33 % de pénétration au Canada
 - 60 % accèdent à Internet via leur appareil tous les jours
 - La plupart ne partent pas sans leur appareil
- La croissance est en forte hausse (il se vend plus d'appareils mobiles que d'ordinateurs portables).

Plus de 130 entreprises et 23 organismes de Saint-Jacques sont déjà répertoriés et géolocalisés dans l'application. L'application devient un outil avantageux pour eux lorsqu'on sait que 87 % des utilisateurs cherchent de l'information locale sur leur appareil mobile et que 89 % d'entre eux font une action directe avec celle-ci.

Trois semaines après le lancement, déjà **96 utilisateurs** avaient téléchargé l'application mobile!

Vous pouvez **télécharger gratuitement** l'application **Saint-Jacques** en allant au www.st-jacques.org ou directement sur les magasins d'application iPhone, Android et BlackBerry. Une version Web pour les personnes qui n'ont pas ce type d'appareil est aussi disponible sur le site Internet de la Municipalité.

**Transportez Saint-Jacques,
téléchargez gratuitement
l'application mobile**



Pour obtenir des renseignements, contactez Mme Josée Faveau, directrice générale au 450 839-3671, poste 7610 | josee.faveau@st-jacques.org

Rappel - Le Jacobin

Veillez noter qu'il n'y aura pas de bulletin municipal en août. La prochaine sortie aura lieu au début septembre. Afin de nous permettre de bien préparer le montage du Jacobin, nous vous demandons de nous envoyer vos textes, en format Word, par courriel à info@st-jacques.org, avant le mercredi 1^{er} août.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration. N'hésitez surtout pas à me contacter pour toute information.

Audrey St-Georges, secrétaire-trésorière adjointe
Tél. : 450 839-3671, poste 7612

Bénévoles recherchés

Saviez-vous que l'entretien des plates-bandes et la plantation de fleurs devant l'église sont effectués exclusivement par l'aide de citoyens bénévoles?

Cette corvée, accessible à tous, est une bonne occasion de créer un attachement au patrimoine ainsi qu'à l'environnement que partagent tous les citoyens de Saint-Jacques. Pour ce faire, nous avons besoin de plusieurs bénévoles afin de permettre que cette tâche soit effectuée régulièrement, pendant toute la saison estivale.

Vous n'aurez qu'une heure ou deux à donner, pendant une semaine de votre été.

Vous n'aurez pas à vous engager tout l'été, il vous suffira de donner votre nom pour **la ou les semaines** qui vous conviendront le mieux.

Vous n'aurez qu'à arroser les pots à fleurs et désherber les plates-bandes situées devant l'église.

Nous profitons de l'occasion pour remercier la Pépinière Montcalm pour le don de fleurs qui garnissent cette majestueuse façade.

Donnez votre nom immédiatement!
Contactez madame Suzie Bonin au 450 839-9160

Merci pour votre implication.

Alain Brisebois
Responsable
Patrimoine Nouvelle-Acadie